

Décision n° D2023_036

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

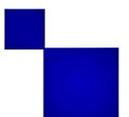
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-11, R2124-1°, R2162-2 2° et R2162-4 1°,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

décide

- DE LANCER le dossier de consultation des entreprises relatif à la passation d'un accord-cadre mixte multi attributaire (3 attributaires au maximum) pour des missions de contrôle technique pour des opérations de travaux de bâtiments pour un contrat d'une durée de 4 ans et dont les seuils sont les suivants :



Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 093-229300082-20230321-D2023_036-AR



- Montant minimum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC pour chaque titulaire
- Montant maximum de 6 000 000 € HT, soit 7 200 000€ TTC pour l'ensemble des titulaires
- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;
- DE SIGNER les marchés correspondants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230321-D2023_036-AR